

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 10 février 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 47

Délibération n° CC-2023-013

Objet de la délibération : **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE**

L'an deux mil vingt-trois, le dix février, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 2 février 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, DECANIS Alain, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, GUIOL André, LAYOLO Cécile, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe.

Absents ayant donné procuration :

- CONSTANS Jean-Michel donne procuration à DEBRAY Romain, ARTUPHEL Ollivier donne procuration à BREMOND Didier, CLERCX David donne procuration à HOFFMANN Olivier, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, RULLAN Nicole donne procuration à LOUDES Serge, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à DECANIS Alain, LANFRANCHI-DORGAL Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémy, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à VALLOT Philippe, NEDJAR Laurent donne procuration à LASSOUTANIE Chantal, PIANELLI Serge donne procuration à DELZERS Catherine.

Absent suppléé :

- PAUL Jacques suppléé par DELAFOSSE Fabienne.

Absents : BETRANCOURT Claude, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, SALOMON Nathalie.

Secrétaire de Séance : M. VALLOT Philippe

Monsieur Gérard FABRE expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 87-1099 du 30 novembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

VU le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié, portant dispositions communes aux cadres d'emplois de catégorie A ;

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant dispositions statutaires communes à certains cadres d'emploi de catégorie B ;

VU le décret n° 2012-437 du 22 mars 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier le tableau des effectifs de la collectivité pour tenir compte de l'organisation des services ;

CONSIDERANT que les postes créés peuvent être pourvus par des agents non titulaires remplissant les conditions de diplômes et d'aptitude médicale à l'exercice des fonctions avant l'embauche et seront rémunérés sur la grille du grade correspondant après reprise éventuelle de leur ancienneté en considération du classement qui serait opéré pour un agent de la fonction publique ;

CONSIDERANT que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement sont fixés conformément au statut particulier de chaque cadre d'emploi ci-dessus concernés ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité Technique réuni le 17 novembre 2022 ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE CREER** les postes correspondants définis ci-après pour réorganisation des services :

Nombre de poste	Emplois / cadres d'emplois	Régime d'emploi
1	Emploi de catégorie A de la filière administrative Cadre d'emplois des attachés	TC 35H
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique	TNC 5H30
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique	TC 20H00
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique	TNC 18H00

- **DE SUPPRIMER** les postes suivant dès qu'ils seront devenus obsolètes :

Nombre de poste	Emplois / cadres d'emplois	Régime d'emploi
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Grade assistants d'enseignement artistique	TNC 19H30
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Grade assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	TNC 17H00
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique	TNC 5H00
1	Emploi de catégorie B de la filière culturelle Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique	TNC 2H30
1	Emploi de catégorie A de la filière administrative Grade attaché principal	TC 35H

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence.

La dépense correspondante est prévue au budget principal 2023 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 10 février 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND

